



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 1044

Texte de la question

Examiné en conseil des ministres le 20 mars 1997 et déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, le projet de loi portant réforme du code des marchés publics s'inscrivait dans le prolongement du rapport effectué par M. Trassy-Paillogues. Par ce texte, le précédent gouvernement souhaitait développer les principes généraux suivants : simplification des textes liés aux marchés publics, fusion de l'ensemble des dispositions intéressant les acheteurs publics avec les dispositions communautaires, simplification de l'architecture des procédures, amélioration des conditions d'exécution financière, définition préalable des besoins et critères de choix... Aussi, M. Eric Doligé souhaite-t-il demander à M. le ministre de l'intérieur si le Gouvernement compte reprendre cette réforme majeure, attendue par les entreprises du bâtiment mais aussi par l'ensemble des acheteurs publics.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a souligné dans son discours de politique générale toute l'importance qui s'attache à la transparence et à l'efficacité de l'action publique. C'est à la lumière de ces principes, qui s'appliquent naturellement à la commande publique, que le Gouvernement procède actuellement à l'analyse des mesures envisagées précédemment en vue d'une réforme d'ensemble du code des marchés publics et poursuit la réflexion engagée afin d'opérer les approfondissements qui pourraient être nécessaires. C'est dans ce cadre que seront examinés les différents points évoqués, qui constituent en effet des sujets importants. En particulier, la simplification des règles apparaît en effet indispensable pour donner à la commande publique un cadre rénové et harmonisé. Bien entendu, cet aspect doit faire l'objet d'un examen particulièrement attentif afin de prendre en compte l'exigence de transparence des choix de l'acheteur public, qui constitue une obligation majeure, quelle que soit la forme des contrats.

Données clés

Auteur : [M. Éric Doligé](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1044

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2359

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3564